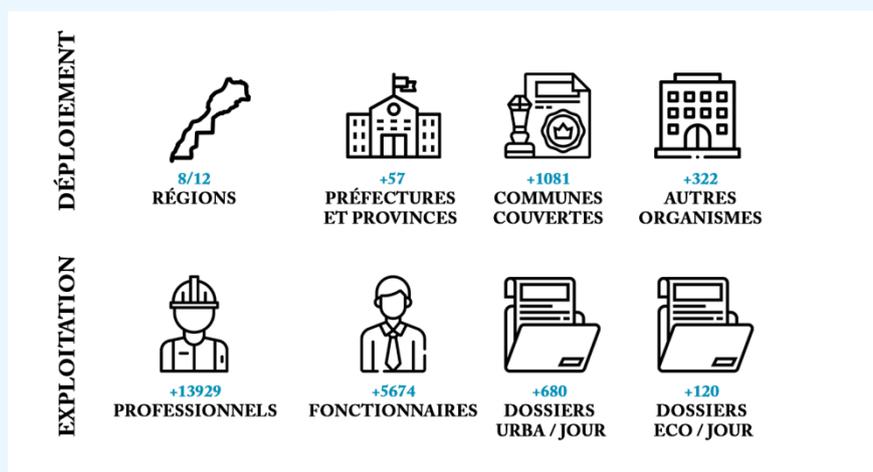


## Bulletin d'information du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Rokhas est une plateforme qui permet une gestion numérique fluide, traçable et transparente des autorisations à caractère urbanistique et économique au niveau national. Le processus de traitement est totalement dématérialisé du dépôt de la demande d'autorisation par le requérant jusqu'à sa signature électronique par le président de la commune concernée, en passant par les membres de la commission, qui instruisent de manière digitale les dossiers et signent électroniquement leurs avis.

La plateforme Rokhas a été totalement déployée au niveau de plus de 57 préfectures et provinces, couvrant ainsi plus de 1081 communes. Le reste des préfectures et provinces sera totalement déployé d'ici fin 2020.



L'application mobile i-Rokhas constitue un complément de la plateforme web Rokhas.ma. Elle permet de suivre l'avancement de l'ensemble des procédures de nature urbanistique : **Permis de construire, Permis d'habiter / Certificat de conformité, Réception, Réfection, Démolition et Régularisation.**



Afin d'assurer l'amélioration continue du support technique fourni aux utilisateurs Rokhas, et leur assurer une prise en main rapide, un ensemble d'outils digitaux ont été mis en place (<https://support.rokhas.ma> , <https://reservation.rokhas.ma>).

Depuis son lancement, la plateforme Rokhas est en amélioration continue. Plusieurs évolutions fonctionnelles et techniques trouvant leurs origines dans les propositions des utilisateurs sont mises en œuvre à l'occasion du lancement de chaque nouvelle version.

A titre d'exemple, il est à présent possible de payer électroniquement via les **canaux TGR** sur la plateforme Rokhas les **taxes communales et services rendus** relatifs aux demandes d'autorisations à caractère urbanistique.

Ci-dessous le classement des dix premières communes/arrondissements en fonction des délais Grands Projets et Petits Projets pour les demandes d'autorisations d'urbanisme.



Ci-dessous les dix plus fortes dégradations (en nombre de jours) des délais Grands Projets et des délais Petits Projets entre le deuxième et le troisième trimestre 2020.

